

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville, pour approbation, lors de la séance qui aura lieu le lundi 4 mai 2020.

PROCÈS-VERBAL de la 433e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 avril 2020, à 19 h 30, à huis-clos par visioconférence en application des mesures de distanciation sociale.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-132

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 433e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 20 avril 2020, à 19 h 30, à huis-clos par visioconférence en application des mesures de distanciation sociale mises en place par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-133

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 6 avril 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 432e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 6 avril 2020, à 19 h 46, à huis-clos par visioconférence en application des mesures de distanciation sociale, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-134

Adoption du règlement
2020-22.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement 2020-22, amendant le règlement 2020-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2020 dans le but de modifier à son article 7, paragraphe a), le calendrier des versements restants des comptes de taxes, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt par la greffière d'un procès-verbal de correction et de la version refondue du règlement d'emprunt 2020-18.

Dépôt par la greffière d'un procès-verbal de correction et de la version refondue du règlement 2020-18.

Conformément aux articles 92.1 et 96 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose un procès-verbal de correction du règlement 2020-18 adopté par le conseil à sa séance du 3 février 2020 dans le but d'y corriger deux erreurs qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision et de l'annexe A de ce règlement.

Une version refondue du règlement 2020-18 ainsi modifié est également déposée.

ATTENDU QU'une convention d'aide financière est intervenue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour la réalisation du plan d'action de la Ville de Val-d'Or en matière d'immigration, de participation et d'inclusion dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*;

ATTENDU QU'en raison des mesures de distanciation sociale et d'interdiction de rassemblement mises en place par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation de la Covid-19, l'ensemble des activités prévues au plan d'action n'ont pu être réalisées dans les délais impartis;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE M. Paul-Antoine Martel, agent de liaison et relations avec les milieux, soit et est autorisé à signer et à soumettre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, pour et au nom de la Ville, le rapport mi-annuel ainsi que tout document visant à amender la convention d'aide financière intervenue entre les parties dans le but de prolonger de six mois le délai de réalisation du projet déposé.

QUE la Ville de Val-d'Or confirme être en règle avec les ministères et organismes du Gouvernement du Québec.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-135

Autorisation de signature d'un rapport mi-annuel des réalisations en application de la convention d'aide financière intervenue avec le MIFI dans le cadre du programme *Mobilisation-Diversité*.

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or a mandaté une firme dans le but de produire une étude visant à évaluer son réseau cyclable et à recevoir des propositions d'aménagement de voies cyclables;

ATTENDU QUE dans le but d'anticiper les impacts des aménagements cyclables sur la santé et la qualité de vie de la population, il convient de réaliser, en partenariat avec la Direction de la santé publique, une évaluation des impacts sur la santé afin de favoriser l'adoption d'un mode de vie actif auprès de la population, qui constitue l'une des orientations de la politique des saines habitudes de vie de la municipalité;

ATTENDU QU'à cette fin, la Ville souhaite conclure une entente de collaboration avec la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE;

RÉSOLUTION 2020-136

Autorisation de signature d'une entente de collaboration avec le CISSAT concernant la réalisation d'une évaluation des impacts sur la santé d'un projet de voies cyclables à Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE M. Ian Bélanger, directeur du Service sports et plein air, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration à intervenir avec la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation d'une étude d'impact sur la santé et la qualité de vie de la population dans le cadre d'un projet d'aménagement de voies cyclables à Val-d'Or.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-137

Adoption de la politique sur les conditions de travail des employés cadres.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE la politique sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Val-d'Or, applicable à compter du 21 avril 2020, soit et est adoptée telle que rédigée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à la fabrication de la structure de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* (appel d'offres 2019-08 #01, division 1200);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission, soit Nordic Structures, division Les Chantiers de Chibougamau Ltée;

ATTENDU QUE la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire, pour un montant de 1 282 431,15 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-138

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fabrication de la structure de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* et octroi du contrat à Nordic Structures, division Les Chantiers de Chibougamau ltée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fabrication de la structure de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Nordic Structures, division Les Chantiers de Chibougamau ltée, pour un montant de 1 282 431,15 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à la construction d'un bâtiment de service et de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge*;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Les Constructions Benoît Doyon inc.	3 502 897,50 \$
Construction Trem-Nor inc.	3 575 917,96 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions Benoît Doyon inc., pour un montant de 3 502 897,50 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-139

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la construction du bâtiment de service et de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* et octroi du contrat aux Constructions Benoît Doyon inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Léandre Gervais,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la construction du bâtiment de service et de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Les Constructions Benoît Doyon inc., pour un montant de 3 502 897,96 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture d'équipements de scène pour les foyers d'accueil de la salle Félix-Leclerc et du Théâtre Télébec;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Lumi-Son	85 261,85 \$
Solotech inc.	92 068,85 \$
Projecson Canada	92 512,94 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Lumi-Son, pour un montant de 85 261,85 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-140

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'équipements de scène pour les foyers d'accueil de la salle Félix-Leclerc et du Théâtre Télébec, et octroi du contrat à Lumi-Son.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'équipements de scène pour les foyers d'accueil de la salle Félix-Leclerc et du Théâtre Télébec soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Lumi-Son, pour un montant de 85 261,85 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 200 m³ de béton préparé, catégorie MPA, aux fins de de la réalisation des travaux en régie au cours de la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	PRIX/M³ EXCLUANT LES TAXES	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
Béton Barrette inc.	222,00 \$	51 048,90 \$
L. Fournier et Fils inc.	252,00 \$	57 947,40 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Béton Barrette inc. à un prix de 222,00 \$ le mètre cube et un montant total de 51 048,90 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-141

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de béton préparé pour les travaux en régie 2020-2021 et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de 200 m³ de béton préparé, catégorie MPA, aux fins de la réalisation des travaux en régie au cours de la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Béton Barrette inc., à un prix de 222,00 \$ le mètre cube et un montant total de 51 048,90 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) relativement à la fourniture de granulats pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Béton Barrette inc.	182 977,88 \$
Fournier et Fils inc.	233 045,13 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus soumissionnaire, soit Béton Barrette inc., pour un montant de 182 977,88 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-142

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats pour la saison 2020-2021 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, Béton Barrette inc., pour un montant de 182 977,88 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) pour la fourniture de matériaux usinés requis pour la réalisation de travaux sur divers chantiers;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis, soit Wolseley Canada inc., pour un montant de 274 563,43 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE, la conformité de cette soumission ayant été constatée, recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, pour le montant indiqué précédemment;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-143

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés et octroi du contrat à Wolseley Canada inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Denis Giguère,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés requis pour la réalisation de travaux sur divers chantiers soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, Wolseley Canada inc., pour un montant de 274 563,43 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une station de pompage pour le Club Sports Belvédère;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux entreprises invitées ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, EXCLUANT LES TAXES
GPS Golf pompes et services inc.	96 000 \$
Aquatechpro 2000 inc.	108 326 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, GPS Golf pompes et services inc., pour un montant de 96 000 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux est toutefois conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 2020-17, décrétant la réalisation de ces travaux;

RÉSOLUTION 2020-144

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et l'installation d'une station de pompage pour le Club Sports Belvédère et octroi du contrat à GPS Golf pompes et services inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture et à l'installation d'une station de pompage pour le Club Sports Belvédère, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, GPS Golf pompes et services inc., pour un montant de 96 000 \$ excluant les taxes, l'octroi de ce contrat étant toutefois conditionnel à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt 2020-17 décrétant la réalisation de ces travaux.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

Cette séance étant exceptionnellement tenue à huis-clos, une question est adressée au conseil de ville par courriel par M. Sylvain Martel, relativement à un projet de collaboration bioalimentaire. Vu la complexité de l'enjeu, le conseil de ville en prend acte et une réponse sera transmise ultérieurement.

RÉSOLUTION 2020-145

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 53.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière